



NOTE CONTEXTUELLE

MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ PUBLIQUE
FRANK VANDENBROUCKE

ACTIONS POUR LUTTER CONTRE LA RÉSISTANCE AUX ANTIMICROBIENS

1. La prescription rationnelle d'antibiotiques

L'une des priorités est de mettre à la disposition des médecins actifs dans les cabinets ambulatoires et les hôpitaux des directives pour une prescription judicieuse des antibiotiques, comme c'est déjà le cas aux Pays-Bas.

Fin 2023, un module d'audit et de feed-back (le baromètre des antibiotiques) pour les infections respiratoires et urinaires sera intégré à tous les packages logiciels (homologués) pour les médecins généralistes. Les cabinets de médecine générale participants reçoivent un feed-back trimestriel sur la qualité de leur comportement prescripteur en matière d'antibiotiques. L'information est basée le diagnostic enregistré dans le dossier électronique du cabinet du médecin généraliste et sur les « Antibiotic Prescribing Quality Indicators » du projet « European Surveillance of Antimicrobial Consumption » (ESAC). Le feed-back concerne les sept indications pour lesquelles la plupart des antibiotiques sont prescrits : bronchite aiguë, infection aiguë des voies respiratoires supérieures, cystite ou autre infection urinaire, amygdalite aiguë, sinusite aiguë ou chronique, otite moyenne aiguë et pneumonie. Les indicateurs de qualité concernent le pourcentage de prescriptions d'antibiotiques, le pourcentage de prescriptions d'antibiotiques de premier choix et le pourcentage de quinolones, chacun par diagnostic et par catégorie d'âge. Une comparaison sera possible avec les limites d'utilisation acceptable définies par l'ESAC, avec les propres données antérieures et avec les données d'autres cabinets participants.

La comparaison du comportement prescripteur des médecins généralistes et la confrontation aux directives sur les antibiotiques doivent permettre d'améliorer la situation à l'avenir. La réalisation est soutenue financièrement par l'INAMI et le SPF SPSCAE pour un montant de 393.000 € pour le baromètre des antibiotiques et du diabète. La participation au baromètre des antibiotiques ou du diabète a également été reprise comme l'un des critères pour l'obtention par les médecins généralistes de la prime de pratique intégrée en 2023. Pour 2023, l'objectif budgétaire prévoit un montant de 58,347 millions d'euros pour la prime de pratique intégrée en médecine générale. Toutefois, le montant perçu par les médecins généralistes dépend du degré d'utilisation des outils informatiques et des services électroniques et donc, du respect des critères et il varie de 1000 à 6000 euros.

D'ici fin 2024, les antibiotiques pourront être prescrits, délivrés et tarifés à l'unité (unidose). Le nombre de comprimés que le patient reçoit chez le pharmacien devra correspondre exactement au traitement prescrit. Le médecin prescrira donc « à l'unité » et non plus par « emballage », avec une ordonnance qui devra contenir le nom de la ou des substances actives, la posologie et la durée du traitement. Le pharmacien devra délivrer la quantité exacte d'unités prescrites et facturer au patient le prix unitaire pour cette quantité. Cela permet d'éviter que des antibiotiques excédentaires se retrouvent dans l'environnement ou que le patient décide de manière autonome d'utiliser des antibiotiques alors qu'il n'y a pas d'indication à cet effet, ce qui favorise la résistance.

Un système électronique de règles de décision (*Prescription Search Support System*) permettant d'optimiser la prescription correcte d'antibiotiques lors d'une consultation est en cours de développement. Il sera mis en place progressivement en 2025. Le budget prévu dans ce cadre est de 330.000 euros pour les années 2023 à 2025. Cet outil



aide les médecins généralistes de manière proactive, pendant la consultation, à utiliser correctement les antibiotiques, compte tenu du diagnostic et des caractéristiques du patient (telles que l'âge, les comorbidités, etc.).

2. Surveillance de la prescription d'antibiotiques dans le secteur ambulatoire

Après une période de sensibilisation et de feed-back destinés aux médecins généralistes, la conformité aux indicateurs du CNPQ (Conseil National de Promotion de la Qualité) sera évaluée. Ces indicateurs, qui mesurent les écarts flagrants par rapport aux bonnes pratiques médicales, ont été approuvés récemment par le CNPQ et vont maintenant être publiés au Moniteur belge et sur le site web de l'INAMI.

Concrètement, la publication de ces indicateurs au Moniteur belge est prévue le 20 novembre 2023. Une campagne de sensibilisation auprès des médecins concernés sera lancée dans la semaine suivant la publication au Moniteur belge. En parallèle, ils recevront un feed-back individuel sur leur comportement prescripteur au plus tard dans les six mois après la publication des indicateurs, au plus tard en mai 2024. Ensuite, une analyse annuelle aura lieu ; elle donnera aux médecins concernés la possibilité de se justifier s'ils excèdent l'indicateur.

L'indicateur quantitatif vise une baisse substantielle de 40 % du nombre de prescriptions inutiles d'antibiotiques par les médecins généralistes. Les prescriptions sont superflues lorsque les antibiotiques sont prescrits pour des maladies qui ne répondent pas aux antibiotiques. 14 % de ces prescriptions inutiles concernent un simple rhume, 19 % la grippe et 14 % des maladies non infectieuses. Les 2 indicateurs qualitatifs mettent l'accent sur une réduction drastique des antibiotiques de deuxième ligne, à savoir l'amoxicilline associée à l'acide clavulanique, les céphalosporines, les quinolones et les macrolides, qui sont aujourd'hui beaucoup trop souvent prescrits à tort.

Sur une base annuelle, la baisse prévue du nombre d'antibiotiques prescrits générera pour l'assurance maladie des gains d'efficacité estimés à un maximum de 15,4 millions d'euros. Les dépenses propres des patients seront également réduites de 9,6 millions d'euros sur une base annuelle.

3. Campagnes de sensibilisation sur le bon usage des antibiotiques

Après la campagne sur l'hygiène des mains qui vient de s'achever (www.vousetesendebonnesmains.be) et la campagne sur l'utilisation correcte des gants dans les soins de santé pour prévenir les infections liées aux soins de santé (Utilisation des gants rationnelle, c'est essentiel ! www.health.belgium.be/fr/campagne-2023), la campagne nationale (www.parlonsantibiotiques.be) débutera le 18 novembre et fera un maximum pour informer et sensibiliser les citoyens à l'utilisation correcte des antibiotiques.

La bibliothèque d'e-learning de l'INAMI, le SPF Santé publique et l'Auditorium du CBIP mettent à la disposition des professionnels de la santé différentes formations en ligne sur le bon usage des antibiotiques et la prévention des infections liées aux soins, et donnent droit à des points d'accréditation pour les médecins. En outre, un programme de promotion de la qualité concernant l'utilisation des antibiotiques est disponible dans le cadre de la Concertation médico-pharmaceutique (CMP). Un incitant financier est prévu pour les réunions CMP locales. Un projet local approuvé reçoit une allocation pouvant aller jusqu'à 2.500 euros¹. Le groupe de pilotage de l'accréditation soutient un doublement des points d'accréditation pour les réunions GLEM destinées aux médecins généralistes et portant sur le bon usage des antibiotiques. Les modalités concrètes sont en cours d'élaboration.



4. Renforcement de la coopération entre hôpitaux, mais aussi entre les hôpitaux et les établissements de la première ligne en vue de réduire les infections et l'utilisation des antibiotiques

Les réseaux hospitaliers sont soutenus par les « Hospital Outbreak Support Teams » (HOST) afin de garantir une approche transmurale de la gestion des risques d'infections et d'épidémies. Dans la lutte contre la résistance aux antibiotiques, cela signifie améliorer la prévention et le contrôle des infections et l'utilisation justifiée des antibiotiques. Sur la base des critères annuels établis par la BAPCOC, en concertation avec le secteur, l'objectif est le renforcement de la prévention et du contrôle des infections et de la politique responsable en matière d'antibiotiques axé sur les résultats. Cette expertise hospitalière est également mise à la disposition des collectivités résidentielles et des autres acteurs des soins primaires. En 2024, 17,5 millions d'euros seront mis à disposition des 24 réseaux hospitaliers, mais il s'agira également d'évaluer si ces fonds ont effectivement conduit à des améliorations démontrables des processus en termes de prévention et de contrôle des infections et d'utilisation des antibiotiques. Ces améliorations doivent conduire *in fine* à une baisse des infections associées aux soins de santé et à une meilleure utilisation des antibiotiques dans les hôpitaux et les établissements résidentiels, y compris les maisons de repos. Dans ce contexte, par exemple, l'UE appelle par exemple à une réduction de 18 % de l'utilisation des antibiotiques d'ici 2030.

En outre, les résultats des évaluations en cours des groupes de gestion des antibiotiques, des programmes d'hygiène hospitalière et de l'utilisation prudente des gants dans le contexte de l'hygiène des mains dans les hôpitaux seront disponibles d'ici 2024 et conduiront à des recommandations politiques et à une utilisation plus efficace des ressources.

Des indicateurs de qualité seront également élaborés et mis à disposition pour un suivi systématique et un feed-back aux hôpitaux, avec une intégration possible dans un système *Pay for Performance* qui encouragera financièrement l'amélioration de la qualité des soins dans les hôpitaux.

5. Mesurer et surveiller les infections liées aux soins et la consommation et la résistance aux antibiotiques grâce à des systèmes de surveillance améliorés afin de pouvoir prendre des mesures rapides et ciblées

L'INAMI dispose déjà des données sur les prix des antibiotiques remboursés dans les pharmacies publiques. Récemment, l'INAMI a conclu une convention avec FarmaFlux (géré par les associations de pharmaciens) pour avoir accès à toutes les ordonnances des pharmacies publiques, y compris les antibiotiques délivrés sans remboursement.

Des efforts sont fournis pour accélérer le flux de données hospitalières vers Sciensano, afin de fournir un feed-back plus rapide aux équipes de prévention des infections et de permettre des interventions ciblées. La recherche dans les maisons de repos permettra d'identifier le nombre de résidents atteints d'infections liées aux soins et/ou porteurs de bactéries résistantes, et de déterminer si des bactéries résistantes peuvent être détectées dans les eaux usées. Une subvention annuelle de 180.000 euros pour les centres de référence nationaux et de 64.000 euros pour les frais de fonctionnement du comité national des antibiogrammes a été débloquée pour améliorer le soutien technique et microbiologique aux laboratoires cliniques. L'accent sera mis spécifiquement sur le passage technique à une surveillance basée sur le génome, qui permettra pour la première fois de comparer la RAM dans différents secteurs. Une analyse intégrée de la résistance aux antibiotiques chez l'homme et l'animal, basée sur le principe « One World, One Health », constitue la base du nouveau rapport BELMAP.



**Kabinet van vice-eersteminister
en minister van Sociale Zaken
en Volksgezondheid**

Frank Vandenbroucke

6. Renforcement de la coopération au niveau européen

Le programme d'action RAM belge sera intégré au niveau européen par la participation au vaste projet européen « Joint Action on Antimicrobial Resistance and Healthcare-Associated Infections ».

Les recommandations européennes demandent une réduction de 18 % de l'utilisation des antibiotiques en Belgique d'ici 2030. Au niveau européen, la Belgique assurera la présidence du Conseil de l'Union européenne en 2024 et le SPF Santé publique et Sciensano organiseront la conférence européenne RAM qui inscrira la lutte contre la résistance aux antibiotiques en bonne place à l'agenda européen.